



Expression des élus minoritaires du groupe «Locmaria Un Nouveau Cap»

Nous continuons à faire des propositions et à faire infléchir la politique communale.

Mme Godebert a annoncé sans plus de précision dans le dernier numéro de l'Arvor et l'Argoat, l'étude d'un nouveau plan communal de sauvegarde. Elle nous a bien entendus. En février 2024, nous lui avons adressé notre contribution à l'«Arvor à l'Argoat » dans lequel nous mettons en avant ce besoin pour la commune.

Pourquoi un plan communal de sauvegarde ?

Au moment de la tempête CIARAN, chacun a mesuré l'évolution des moyens de prévention, mais a aussi pu constater la fragilité de nos situations (qu'en aurait-il été si ces événements avaient eu lieu en journée ?) .

Collectivement, nous avons su prévenir, mais nous n'avons pas su mettre les moyens nécessaires pour assurer la continuité des services publics, aider et soutenir les victimes des dégâts à Locmaria.

Un plan communal de sauvegarde (PCS) est une priorité absolue pour améliorer la réponse aux situations de crises. Son objectif, en plus d'assurer l'alerte, est d'informer, protéger et soutenir la population en cas d'évènement majeur, par la mobilisation des moyens propres à la commune pour y faire face. Notre commune a encore trop de points faibles, améliorons-nous ! et dépoussiérons le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) ; un document et des procédures qui datent de 2017.

L'information des habitants sur les projets d'envergure est toujours insuffisante

L'information dans les quartiers semble s'améliorer .

2024 continue de voir d'importants travaux sur les réseaux de la commune

Après les travaux à Mescouëzel et sur la route de Goulven pour lesquels nous avons pointé plusieurs manques soit d'information, soit d'anticipation (exemple de la gestion des eaux pluviales), nous avons vu que pour les travaux route de la Madeleine le nécessaire avait été fait. Mais nous n'en sommes qu'au début : 2 tranches de travaux restent à faire. Restons vigilants !

N'oublions pas d'améliorer la signalétique de nos zones piétonnes au bourg, la recherche de solutions pour les points noirs de sécurité routière sur la route de Kerfily et sur la route départementale. Où sont passés les radars pédagogiques ?

En décembre 2023, nous trouvions que l'information sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables à Locmaria, était insuffisante et avons réclamé avec succès une réunion publique.

Un manque cruel d'information lors de la modification du plan local d'urbanisme communal

Que dire donc de la concertation, **notoirement insuffisante** dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme de Locmaria ?

Certes, il y a bien eu une enquête publique (3 mai - 3 juin) qui a abouti à un avis positif en conseil municipal le 23 septembre et à un vote favorable en conseil communautaire le 25 septembre 2024.

Mais le dossier voté a subi d'importantes modifications suite à l'enquête publique et aux premiers avis défavorables du Commissaire enquêteur. Cela nécessitait de revenir vers les lanvénois par une réunion publique et une prolongation de l'enquête. Cela n'a pas été fait.

Nous n'avons pas eu de réponse à notre question sur la compatibilité de l'urbanisation de la zone de Lanhir (route de Plouzané) avec le Code de l'environnement. Pour ces raisons et un manque de réponses à nos questions pouvant impacter l'échéancier d'urbanisation, mais surtout car la Commission Urbanisme a été court-circuitée, nous avons voté contre la modification du PLU.

Autre point sensible et non argumenté, l'obligation désormais de ne construire que des maisons avec toits à double pente sur toute la commune.

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre équipe Adeline Bidault. Elle a pris la suite de Katell Clorennec. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous sommes plus que jamais à l'écoute des Lanvénois, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous contacter: eluslocmariaunnouveaucap@gmail.com

Adeline Bidault, Françoise Foll, Christophe Le Gal, Michel Marc, Loïc Petit de la Villéon, Loïc Rault

Locmaria-Plouzané, le 7 octobre 2024.